

Paris, 17 novembre 2025

Bilan carbone du stockage des déchets non dangereux : les émissions de gaz à effet de serre largement surévaluées.

Selon les professionnels de la filière déchets, les émissions de gaz à effet de serre sont aujourd'hui largement surestimées dans les inventaires nationaux annuels et les biais méthodologiques doivent être rapidement corrigés.

En 2022, les émissions du secteur du traitement centralisé des déchets étaient estimées à 14,4 Mt de CO₂ eq., soit 3,6 % des émissions totales de la France. Selon la méthode du CITEPA, qui réalise ces évaluations pour le ministère de la Transition écologique, les installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) représentaient à elles seules 12 Mt CO₂ eq. (soit environ 80% des émissions du secteur), un chiffre très éloigné des observations de terrain. Cette surestimation résulte de modèles théoriques biaisés, qui amplifient artificiellement les émissions diffuses de méthane des installations de stockage de déchets non dangereux et, par conséquent, le bilan carbone du secteur de la gestion des déchets. Une correction urgente s'impose.

Des mesures sur le terrain qui contredisent les estimations théoriques.

Depuis plusieurs années, la profession travaille pour rapprocher ces estimations théoriques des mesures réelles effectuées sur le terrain. Ces comparaisons montrent que les modèles actuels surestiment très largement les émissions diffuses de méthane. Exemple frappant : sur un site retenu, la méthodologie du CITEPA a conduit à un flux théorique de 1 600 kg/h, soit l'équivalent des émissions d'une usine pétrochimique. Or, les observations satellitaires réalisées sur ce même site n'ont détecté aucun panache d'émission, indiquant des niveaux réels inférieurs à 250 kg/h.

Biais méthodologiques

La FNADE alerte sur l'utilisation de données obsolètes pour réaliser ces estimations. En effet, elles reposent sur des données de composition des déchets qui sont anciennes et non représentatives des flux actuels qui sont traités au sein des ISDND. Les dernières données relatives aux ordures ménagères résiduelles (28% des flux reçus en ISDND) datent de 2017.

Par ailleurs, la FNADE souligne surtout un problème relatif à la composition des résidus de traitement de déchets (43% des flux reçus en ISDND). La composition de ces résidus est

assimilée à celle des ordures ménagères, à défaut de données de caractérisation disponibles. Or, ces flux, qui proviennent majoritairement d'activités économiques, ont fait l'objet d'un traitement préalable et contiennent très peu de matières organiques. Le CITEPA surestime ainsi leur pouvoir méthanogène, ce qui conduit à une surévaluation de la production de méthane à partir des déchets stockés.

La profession demande une révision des modèles théoriques

Dans ce contexte, la FNADE interpelle les pouvoirs publics sur l'image biaisée et disproportionnée des émissions calculées du secteur déchets en France, qui ne reflète ni les réalités de terrain, ni les investissements importants réalisés par les exploitants des ISDND pour atteindre des hauts niveaux de performance dans le captage du biogaz et éviter ainsi les émissions diffuses de méthane.

La FNADE rappelle l'engagement constant de la filière déchets en faveur de la décarbonation de l'économie française et européenne. Elle demande aux pouvoirs publics une révision rapide de la méthodologie et une correction des biais, afin que des décisions structurantes pour le secteur de la gestion des déchets ne reposent pas sur des données manifestement erronées.

Antoine Bousseau, Président de la FNADE déclare : « Nous regrettons l'inertie pour faire évoluer la méthode d'évaluation de ces émissions. La méthode actuelle est biaisée et donne une image erronée des émissions carbone du secteur de la gestion des déchets. Il est indispensable de réviser rapidement ces modèles, pour que les décisions des pouvoirs publics s'appuient sur des données fiables ».

La FNADE, Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement, est l'organisation professionnelle représentative de l'ensemble de la filière déchets. Acteur majeur de l'économie circulaire, la filière déchets produit des matières recyclées, des fertilisants et de l'énergie verte, en substitution de ressources naturelles et d'énergies fossiles. Elle apporte des solutions aux défis majeurs de l'environnement et du climat. La FNADE en chiffres : 269 entreprises privées adhérentes – 54 669 salariés en France - 11,8 milliards d'euros de chiffre d'affaires - ~1,1 milliard d'euros d'investissements. Elle est membre de la FEAD (European Waste Management Association).

Contact presse : Martine SAVARY 06 64 25 66 59 martine@geckotom.com